

Journals

No. 224A

Thursday, July 13, 1995

12:30 p.m.

Journaux

N° 224A

Le jeudi 13 juillet 1995

12h30

The Clerk of the House informed the House of the unavoidable absence of the Speaker.

Whereupon, Mr. Kilgour (Edmonton Southeast), Deputy Speaker and Chairman of Committees of the Whole, took the Chair, pursuant to subsection 43(1) of the Parliament of Canada Act.

PRAYERS

RECALL OF THE HOUSE OF COMMONS

The Deputy Speaker informed the House that, pursuant to Standing Order 28(4), he has recalled the House today for the sole purpose of granting Royal Assent to certain Bills.

ROYAL ASSENT

The Deputy Speaker informed the House that the Honourable Deputy Governor General will proceed to the Senate today at 12:30 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain Bills.

MESSAGES FROM THE SENATE

Messages were received from the Senate as follows:

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-41, An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-86, An Act to amend the Canadian Dairy Commission Act, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-89, An Act to provide for the continuance of the Canadian National Railway Company under the Canada Business Corporations Act and for the issuance and sale of shares of the Company to the public, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-87, An Act to implement the Convention on the Prohibition of the Development, Production, Stockpiling and use of Chemical Weapons and on their Destruction, without amendment.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable du Président.

Sur ce, M. Kilgour (Edmonton-Sud-Est), Vice-président et président des Comités pléniers, assume la présidence, conformément au paragraphe 43(1) de la Loi sur le Parlement du Canada.

PRIÈRE

RAPPEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Vice-président informe la Chambre que, conformément à l'article 28(4) du Règlement, il a convoqué la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à des projets de loi.

SANCTION ROYALE

Le Vice-président informe la Chambre que l'honorable Gouverneur général suppléant se rendra au Sénat aujourd'hui, à 12h30, pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

MESSAGES DU SÉNAT

Le Sénat transmet des messages à la Chambre des communes comme suit:

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du lait, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-89, Loi prévoyant la prorogation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-87, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, sans amendement.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-82, An Act to amend the Royal Canadian Mint Act, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-104, An Act to amend the Criminal Code and the Young Offenders Act (forensic DNA analysis), without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-91, An Act to continue the Federal Business Development Bank under the name Business Development Bank of Canada, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-65, An Act to reorganize and dissolve certain federal agencies, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-85, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and to provide for the continuation of a certain provision, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-92, An Act to amend the Canadian Wheat Board Act, without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-72, An Act to amend the Criminal Code (self-induced intoxication), without amendment.

—ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-54, An Act to amend the Old Age Security Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act and the Unemployment Insurance Act, without amendment.

ROYAL ASSENT

A Message was received from the Honourable Peter deC. Cory, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, desiring the immediate attendance of the House in the Senate.

Accordingly, the Deputy Speaker, with the House, proceeded to the Senate.

The Commons returned to the Chamber.

Whereupon, the Deputy Speaker reported that, when the Commons had been in the Senate, the Honourable Deputy Governor General was pleased to give, in Her Majesty's name, the Royal Assent to the following Bills:

C-41, An Act to amend the Criminal Code (sentencing) and other Acts in consequence thereof—Chapter No. 22;

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur la Monnaie royale canadienne, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-104, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (analyse génétique à des fins médico-légales), sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-91, Loi visant à maintenir la Banque fédérale de développement sous la dénomination de Banque de développement du Canada, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et prévoyant le rétablissement d'une disposition, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-72, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire), sans amendement.

—ORDONNÉ: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage, sans amendement.

SANCTION ROYALE

Un message est reçu de l'honorable Peter deC. Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement au Sénat.

En conséquence, le Vice-président, accompagné de la Chambre, se rend au Sénat.

Les Communes sont de retour à la Chambre.

Sur ce, le Vice-président fait connaître que, lorsque les Communes se sont rendues au Sénat, l'honorable Gouverneur général suppléant a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence—Chapitre n° 22;

C-86, An Act to amend the Canadian Dairy Commission Act—Chapter No. 23;

C-89, An Act to provide for the continuance of the Canadian National Railway Company under the Canada Business Corporations Act and for the issuance and sale of shares of the Company to the public—Chapter No. 24;

C-87, An Act to implement the Convention on the Prohibition of the Development, Production, Stockpiling and use of Chemical Weapons and on their Destruction—Chapter No. 25;

C-82, An Act to amend the Royal Canadian Mint Act—Chapter No. 26;

C-104, An Act to amend the Criminal Code and the Young Offenders Act (forensic DNA analysis)—Chapter No. 27;

C-91, An Act to continue the Federal Business Development Bank under the name Business Development Bank of Canada—Chapter No. 28;

C-65, An Act to reorganize and dissolve certain federal agencies—Chapter No. 29;

C-85, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and to provide for the continuation of a certain provision—Chapter No. 30;

C-92, An Act to amend the Canadian Wheat Board Act—Chapter No. 31;

C-72, An Act to amend the Criminal Code (self-induced intoxication)—Chapter No. 32; and

C-54, An Act to amend the Old Age Security Act, the Canada Pension Plan, the Children's Special Allowances Act and the Unemployment Insurance Act—Chapter No. 33;

C-86, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du lait—Chapitre n° 23;

C-89, Loi prévoyant la prorogation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public—Chapitre n° 24;

C-87, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction—Chapitre n° 25;

C-82, Loi modifiant la Loi sur la Monnaie royale canadienne—Chapitre n° 26;

C-104, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (analyse génétique à des fins médico-légales)—Chapitre n° 27;

C-91, Loi visant à maintenir la Banque fédérale de développement sous la dénomination de Banque de développement du Canada—Chapitre n° 28;

C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux—Chapitre n° 29;

C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et prévoyant le rétablissement d'une disposition—Chapitre n° 30;

C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé—Chapitre n° 31;

C-72, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire—Chapitre n° 32; et

C-54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage—Chapitre n° 33;

ADJOURNMENT

At 12:55 p.m., the Deputy Speaker adjourned the House until Monday, September 18, 1995, at 11:00 a.m., pursuant to Standing Orders 28(2) and 24(1).

AJOURNEMENT

À 12h55, le Vice-président ajourne la Chambre jusqu'au lundi 18 septembre 1995, à 11h00, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.